



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Directeurs

Question écrite n° 14743

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des directeurs d'école au regard du régime des décharges de service. La surcharge de travail demande s'ajoute aux horaires pleins déjà assurés. De plus, la situation des personnels chargés des remplacements sur les services fractionnés devient très difficile. Les directeurs sont confrontés à des charges administratives, pédagogiques et sociales qui sont inadaptées à leur formation, à leur recrutement et à leurs conditions d'exercice. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage de prendre pour améliorer en concertation avec les intéressés, le système des décharges actuellement en vigueur.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le régime actuellement en vigueur des décharges de service des directeurs d'école reste toujours fondé sur la circulaire no 80-018 du 9 janvier 1980. Il n'est pas envisagé, pour l'instant, de modifier ce dispositif, qui permet d'ailleurs des ajustements aux situations difficiles. En ce qui concerne la situation des directeurs d'école, le ministre d'Etat rappelle qu'ils bénéficient de mesures de revalorisation non négligeables résultant à la fois de l'augmentation des bonifications indiciaires qui leur sont attribuées à raison des fonctions qu'ils exercent et de l'amélioration de la grille de rémunération du corps des instituteurs auxquels ils continuent d'appartenir.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Foucher Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14743

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juin 1989, page 2749